



# Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré



6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE



06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

<http://www.sies.fr>

## **POUR UNE VÉRITABLE REVALORISATION CONTRE LES INJUSTES MESURES D'AUSTÉRITÉ GRÈVE ET MANIFESTATION - MARDI 10 OCTOBRE**

Les gouvernements successifs ont organisé la dévalorisation morale, sociale et matérielle des professeurs et des CPE. L'absence de revalorisation significative des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice combinée à l'augmentation annuelle de la retenue pour pension civile, des divers prélèvements et du coût de la vie a conduit à leur **déclassement social**.

Le protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), que le *SIES* n'a cessé de dénoncer et de combattre, constitue une **pseudo - revalorisation qui ne répond en rien aux attentes de la profession et ne compense pas la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels**. En effet, si les mesures du protocole PPCR vont à leur terme, en 2020, un professeur ou un CPE au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale ne gagnera que 1,08 euros / mois de plus qu'un professeur ou un CPE au même échelon en 2010. En 2020, un agrégé au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale perdra 15,77 euros / mois par rapport à un agrégé au même échelon en 2010.

Le Ministre de l'Éducation nationale semble vouloir libérer l'École Républicaine de l'emprise des pédagogistes qui œuvrent depuis trop longtemps à sa destruction. Cela permettrait aux professeurs de ne plus subir les injonctions délirantes des spécialistes autoproclamés en « sciences de l'éducation » et de transmettre plus sereinement des savoirs et des savoir-faire afin que les élèves reçoivent une instruction de meilleure qualité.

Le *SIES* se félicite des intentions du Ministre et attend leur traduction en actes.

**Le *SIES* attend également que les professeurs et CPE obtiennent la revalorisation sociale qui leur est due.**

Mais, trop content que le « sale boulot » ait été déjà fait par le précédent gouvernement et par les syndicats qui ont négocié et approuvé le protocole PPCR en signant un chèque en blanc, l'actuel gouvernement maintient les scandaleuses mesures du protocole PPCR : suppression de l'avancement au grand choix et au choix, suppression de la bi-admissibilité, suppression d'une prime de 500 euros, suppression de la notation administrative et pédagogique, remplacée par le « rendez-vous de carrière » qui reprend les principes de « l'entretien professionnel » du ministre Chatel.

En outre, le gouvernement entend geler les seules mesures positives du protocole PPCR qui répondaient aux revendications du *SIES* : les promotions à la classe exceptionnelle qui vient d'être créée et les promotions au nouveau 7<sup>ème</sup> échelon de la hors classe des professeurs certifiés, d'EPS, des PLP et des CPE.

**Les mesures du gouvernement et du président de la République sont inadmissibles :**

- gel de la valeur du point d'indice ;
- augmentation, sans compensation, de la Contribution Sociale Généralisée qui diminuera le pouvoir d'achat des fonctionnaires en activité et des retraités touchant une pension supérieure à 1200 euros et considérés comme « riches » par le président de la République ;
- poursuite de l'augmentation annuelle de la retenue pour pension civile qui atteindra 11,10 % en 2020 ;
- gel des revalorisations, certes indigentes, des grilles indiciaires prévues entre 2018 et 2020 dans le cadre du protocole PPCR ;
- gel des promotions à la classe exceptionnelle ;

Enfin, le rétablissement de la journée de carence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en cas d'arrêt de travail pour congé maladie pénalisera financièrement les fonctionnaires déjà fragilisés par la maladie, principalement celles et ceux en fin de carrière ou exerçant dans les conditions les plus difficiles.

Le *SIES* appelle à la grève et à la manifestation le mardi 10 octobre afin de revendiquer une véritable revalorisation et d'exprimer le rejet des injustes mesures d'austérité du gouvernement.